

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « CHIFFRE D'OR »**  
*(Applicable à compter du 5 janvier 2026)*

**Article 1**  
**Cadre Juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux publiées sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2**  
**Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu : chaque émission est répartie en blocs de 9 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 5 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 5 € ».

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
3 lots de	10 000 €	30 000 €
400 lots de	500 €	200 000 €
6 000 lots de	250 €	1 500 000 €
24 700 lots de	100 €	2 470 000 €
130 000 lots de	50 €	6 500 000 €
230 000 lots de	25 €	5 750 000 €
900 000 lots de	10 €	9 000 000 €
1 100 000 lots de	5 €	5 500 000 €
2 391 105 lots formant un total de		31 950 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes au sein de la même unité de jeu.

**Article 4**  
**Description du jeu**

**4.1.** L'unité de jeu comporte trois zones de jeu cliquable, réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « NUMEROS GAGNANTS », divisée en deux parties, chacune composée de trois pièces d'or ;
- Une zone de jeu dénommée « VOS NUMEROS » composée de vingt et un trèfles dorés ;

## LA FRANCAISE DES JEUX

- Une zone de jeu dénommée « CHIFFRE D'OR », représentée par un point d'interrogation doré.

**4.2.** Les éléments inscrits sous les deux parties de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » sont six numéros, inscrits en chiffre, parmi les numéros suivants : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60, à l'exclusion de tout autre numéro.

Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS ».

**4.3.** Les éléments inscrits sous la zone de jeu « VOS NUMÉROS » sont vingt et un numéros, inscrits en chiffres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60, à l'exclusion de tout autre numéro.

Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la zone de jeu « VOS NUMÉROS ».

À chaque numéro est associé un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 5 €, 10 €, 25 €, 50 €, 100 €, 500 €, 10 000 €, 500 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

**4.4.** L'élément inscrit sous la zone de jeu « CHIFFRE D'OR » est un numéro, inscrit en chiffres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, à l'exclusion de tout autre numéro.

**4.5.** Le joueur clique sur la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » et découvre six numéros, conformément au sous-article 4.2.

Le joueur clique ensuite sur la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre vingt et un numéros associés à un montant en euros, conformément au sous-article 4.3.

Le joueur clique enfin sur la zone de jeu « CHIFFRE D'OR » et découvre un numéro, conformément au sous-article 4.4.

**4.6.** L'unité de jeu est composée de deux étapes de jeu dénommées « JEU 1 » et « JEU 2 ».

### 4.6.1. « JEU 1 »

4.6.1.1. Si le joueur découvre, parmi les vingt et un numéros inscrits dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS », l'unité de jeu est gagnante et il remporte le ou les montant en euros associé(s) au(x) numéro(s) identique(s) découvert(s)

4.6.1.2. Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

### 4.6.2. « JEU 2 »

## LA FRANCAISE DES JEUX

4.6.2.1. Si le joueur découvre, parmi les vingt et un numéros inscrits dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un numéro identique au numéro de la zone de jeu « CHIFFRE D’OR », l’unité de jeu est gagnante et il remporte le quintuple du montant en euros associé au numéro identique découvert.

Le montant en euros associé au numéro identique potentiellement découvert doit être parmi les montants suivants : 5€, 10 €, 50 €, 100 €, à l’exclusion de tout autre montant.

4.6.2.2. Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

**4.7.** A l’issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s’additionnent pour former un lot unique indivisible.

**4.8.** L’unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le 14 octobre 2025.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI